

AVIS DE PASSAGE

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Objet des travaux :

Entretien des cours d'eau par une gestion sélective des boisements de berges, enlèvement des déchets et obstacles au bon écoulement des eaux.

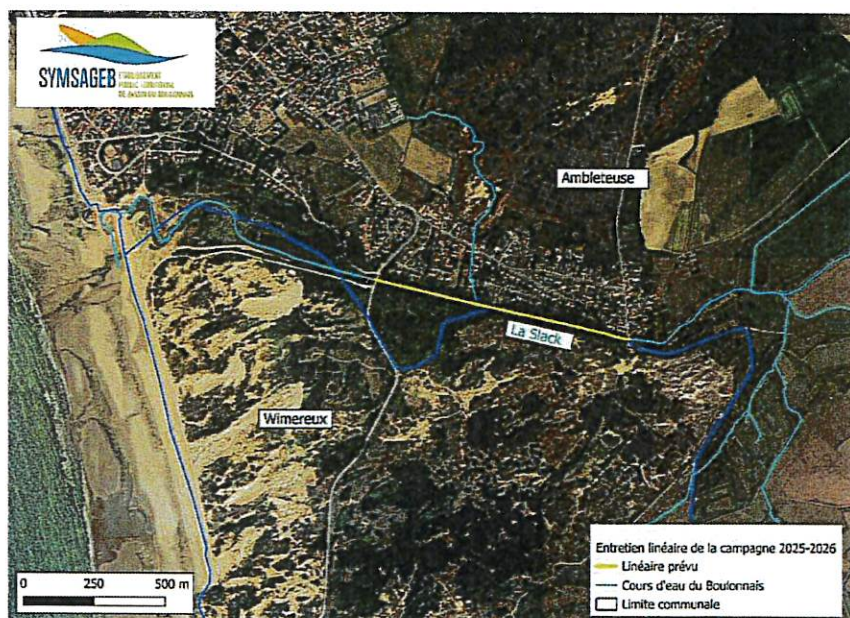
COMMUNE DE WIMEREUX

La Slack

Par :

Association Rivages
Propres

NOVEMBRE 2025



Accès et bois coupés :

Il est demandé aux propriétaires riverains concernés par les travaux de faciliter l'accès au cours d'eau. Les bois coupés seront laissés hors d'eau, à disposition des propriétaires.

Cadre d'intervention :

Ces travaux sont réalisés par le SYMSAGEB (Syndicat Mixte du SAGE Boulonnais) dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, au titre de l'intérêt général (*Déclaration d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023*)

Il est rappelé que l'entretien des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains au titre de l'article L.215-14 du Code l'Environnement. Les propriétaires riverains effectuant eux-mêmes l'entretien et ne souhaitant pas l'intervention des équipes d'entretien sur leur propriété sont invités à se faire connaître auprès du SYMSAGEB avant le démarrage des travaux.

Pour toute information complémentaire :

Hortense WACOGNE DAQUIN
Technicienne de rivière
06 85 18 16 41
tech.riviere@symsageb.fr